

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 25 MARS

GRABUGE FINANCIER

La commission financière du Sénat ne s'est pas fait tirer l'oreille. La Chambre lui envoyait un budget en déficit pour qu'elle le remit sur pied. En une séance l'opération a été exécutée de la façon la plus simple du monde : à coups de ciseaux, c'est à dire de réductions. Le déficit « apparent » montait à 1,945,319; voici comment on l'a comblé :

Ajournement de travaux neufs sur les canaux et rivières, 250,000 francs. Diverses autres réductions sur le budget des travaux publics : 250,000 francs. Réduction sur le crédit de constructions de maisons d'écoles : 400,000 francs. Réduction à 600,000 francs, — chiffre du gouvernement — au lieu de 1 million, chiffre de la Chambre — du crédit pour études sur le dégrèvement de la propriété non bâtie — soit une économie de 400,000 francs.

Rejet d'un amendement voté à la Chambre sur le budget de la marine et portant une augmentation de 85,000 francs, sur les appointements du personnel administratif, soit 85,000 francs.

Rejet de l'amendement de M. Maurice Faure, majorant de 480,000 francs le traitement du personnel de l'enseignement; même décision à l'égard d'un amendement de M. Montaut augmentant de 400,000 francs le traitement des cantonniers. Diverses autres petites réductions sur différents chapitres de tous les ministères s'élevant ensemble à une somme de 500,000 francs, soit au total 2,145,000 francs d'économies.

La besogne a été vite faite. Est-elle bien faite? C'est moins sûr. Ce fauchage à la vapeur ne saurait vraiment être considéré comme le dernier mot de la méthode en matière de finances. C'est très commode de couper d'un coup tout ce qui dépasse l'alignement gouvernemental. Seulement, si ce procédé se généralisait, que resterait-il du pouvoir budgétaire du Parlement? Le gouvernement fabriquerait à lui tout seul la loi de finances. Le Sénat objectera qu'il n'avait pas le choix des moyens et que le temps pressait. Soit! Mais en cette occurrence, que va faire la Chambre?

D'ordinaire, elle biffe toutes les augmentations ou diminutions de crédits votées par le Sénat; le budget retourne au Luxembourg, les pères conscrits s'inclinent et tout est dit.

Mais cette fois, on dit — la chose même est à peu près certaine — que le Sénat ne cédera pas, « qu'il ne veut pas se suicider ». Il est bien évident que si, par esprit de conciliation, la Chambre enregistre purement et simplement les décisions du Sénat, elle abdique sans retour possible — car les sénateurs, une fois qu'ils tiendront le bon bout, ne le lâcheront plus, — la souveraineté financière dont elle se montre si jalouse. Si, au contraire, elle veut affermir son privilège, rétablir ses premiers chiffres ou ne les modifier qu'à sa guise, tout est à recommencer — et nous roulons dans un joli gâchis, à la veille de la session des conseils généraux qui, faute d'une loi d'impôts, ne pourront pas effectuer les répartitions dont ils sont chargés. Seigneur! que va-t-il sortir de ce pétrin!

Bien plus, le Sénat serait décidé à ramener au chiffre unique de trente centimes le droit d'accroissement pour toutes les congrégations.

C'est jeudi ou samedi qu'on doit s'empoi-gner et, quelque soit le résultat de la lutte, pour l'homme impartial et soucieux de la dignité de la nation, il n'y aura que des vaincus.

Les convocations en temps de paix

Le Journal officiel a publié une instruction relative aux convocations du temps de paix (disponibles, réservistes, homme de l'armée territoriale, hommes de la réserve territoriale, hommes des services auxiliaires).

Nous en extrayons les dispositions suivantes :

« *Dispensés de l'article 23.* — En principe, les hommes envoyés en congé dans leurs foyers après un an de présence sous les drapeaux, en exécution des prescriptions de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, sont convoqués pour quatre semaines dans l'année qui précède leur passage dans la réserve.

» *Hommes de la réserve de l'armée active.* — a) Sont appelés, chaque année, les hommes de la réserve de l'armée active (ceux affectés aux régiments d'infanterie de réserve exceptés) qui se trouvent dans les 3^e et 7^e années de service dans la réserve.

» Cette convocation annuelle porte donc sur les réservistes de deux classes, à l'exception toutefois des hommes de ces classes affectés aux régiments d'infanterie de réserve.

» b) Sont appelés, les années de millésime impair, les hommes de la réserve de l'armée active affectés aux régiments d'infanterie de réserve qui se trouvent dans les 2^e, 3^e, 6^e et 7^e années de service dans la réserve.

» Cette convocation bisannuelle (années de millésime impair) porte donc sur les réservistes de quatre classes affectés aux régiments d'infanterie de réserve.

» *Hommes de l'armée territoriale.* — Sont appelés, les années de millésime pair, les hommes de l'armée territoriale appartenant aux armes de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie qui se trouvent dans les 1^{re} et 2^e années de service dans cette armée.

» Cette convocation bisannuelle (année de millésime pair) porte donc sur les hommes de l'armée territoriale de deux classes appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie et au génie.

» Sont convoqués chaque année les hommes de l'armée territoriale appartenant au train des équipages, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers militaires qui sont dans leur 2^e année de service dans cette armée.

» *Hommes de la réserve de l'armée territoriale.* — Les hommes de la réserve de l'armée territoriale qui se trouvent dans la première année de service dans ladite réserve, sont convoqués à une revue d'appel qui a eu lieu au moment de la réunion du conseil de révision.

» *Hommes des services auxiliaires.* — Les hommes des services auxiliaires sont assujettis à répondre à cinq revues d'appel. Le roulement de ces revues est le suivant : la première a lieu dans la deuxième année d'activité, la

deuxième dans la troisième année de service dans la réserve de l'armée active, la troisième dans la septième année de service dans ladite réserve, la quatrième dans la deuxième année de service dans l'armée territoriale, et la cinquième dans la première année de service dans la réserve de l'armée territoriale.»

INFORMATIONS

La santé de M. Félix Faure

Le Président de la République continue à être souffrant et le repos le plus absolu lui est ordonné par ses médecins, afin qu'il puisse supporter le voyage de mercredi.

Ses médecins auraient voulu qu'il renoncât à ce voyage, mais M. Félix Faure s'y est refusé.

Le Président est atteint d'influenza dépressive.

D'autre part, des mesures excessivement sérieuses sont prises en vue du voyage par la direction de la Sûreté générale; tous les commissaires spéciaux du réseau ont reçu l'ordre de se tenir en permanence et auront même leur personnel renforcé; jamais on n'aura vu une surveillance exercée plus minutieusement.

La santé du cardinal Richard

En allant rendre visite, tout récemment, aux Petites Sœurs des Pauvres, le cardinal Richard a contracté un refroidissement qui l'oblige à garder ses appartements.

L'état du vénérable prélat n'inspire point de sérieuses inquiétudes. Toutefois, son entourage, sur les recommandations des médecins, a suspendu les audiences du cardinal jusqu'à nouvel ordre, pour ne pas aggraver la laryngite qui s'est déclarée depuis trois jours.

L'emprunt à lots du Crédit foncier

Le Conseil des ministres, sur la proposition du ministre des finances, a décidé d'autoriser le Crédit foncier, qui en a fait la demande, à émettre, pour le service de ses prêts hypothécaires, un emprunt à lots de 250 millions. Les obligations, y compris le service des lots, rapporteront 3 fr. 10 0/0. Il y aura 800,000 francs de lots par an répartis en quatre tirages trimestriels.

Épidémie à la caserne de Toulouse

À la suite d'une enquête faite par M. André, médecin en chef du service des épidémies, le colonel de gendarmerie a donné ordre aux ménages de gendarmes d'évacuer la caserne de gendarmerie à pied de Toulouse.

Plusieurs cas de diphtérie se sont produits parmi les enfants de gendarmes; un de ces enfants est mort à l'hôpital; un second, dont l'état est grave, est également à l'hôpital.

Des mesures sont prises pour la désinfection des locaux.

Les fraudes de Jeumont

À la suite d'une enquête faite par le parquet à la succursale de l'agence en douane Delebeque, Lejeune, de Jeumont, des fraudes ayant été découvertes, M. Anor, directeur de la succursale, M. Warot, adjoint au maire, et Daubreour, vérificateur des douanes, ont été arrêtés. D'autres arrestations sont imminentes.

Employé de mairie en fuite

Un employé de la mairie de Toulouse vient de prendre la fuite. Il était chargé de la révision des listes lors des dernières élections. Son casier judiciaire est orné de deux condamnations pour abus de confiance.

Sinistres maritimes

À Calais, le brick, *Faune*, du port de Vannes, a coulé à l'entrée des jetées, après avoir heurté des rochers dans les parages de Wisant.

Le vapeur de pêche *Mathilde*, du port de Dieppe, s'est brisé sur les roches d'Ailly, près du Havre.

Le vapeur anglais *Brunswick* s'est échoué près de Fécamp.

Le steamer anglais *William-Banks*, de Londres, a sombré, vendredi, sur les Pierres-Vertes.

Accident de cheval

Le prince d'Arenberg vient d'être victime d'un accident.

Le prince faisait aux environs de son château de Menetou-Salon, une promenade à cheval, lorsque sa monture, exécutant un violent écart, le précipita à terre. Le personnel du château, voyant le cheval revenir seul, se mit à la recherche du prince d'Arenberg qui fut trouvé avec une blessure à la tête ayant déterminé un évanouissement. Ramené au château, le blessé reprit connaissance. La blessure n'est heureusement pas grave.

Assaut fatal

M. Berretrot, maître d'escrime au 7^e chasseurs, en garnison à Vendôme, vient d'être victime d'un terrible accident.

Il faisait assaut avec le capitaine de B... La lame du capitaine ayant touché la main de Berretrot, s'est brisée en deux; mais avant même d'avoir pu se rendre compte du fait, l'officier s'est aussitôt fendu à fond et le tronçon de la lame, passant sous la bavette du masque, s'est enfoncée profondément dans la gorge.

L'état de M. Berretrot laisse peu d'espoir.

Empoisonnement

Un caporal infirmier du 421^e et sa maîtresse, se sont empoisonnés, en absorbant le contenu d'un flacon de sublimé corrosif, dans une chambre garnie aux environs du camp de Sathonay. La jeune fille a succombé. On désespère de sauver le caporal.

Duel mortel entre étudiants à Berlin

À la sortie d'un bal, deux étudiants, Rubinstein et Lehmann, se sont pris de querelle à propos d'une discussion religieuse.

Après un échange de propos violents, Lehmann appliqua à son adversaire de vigoureux soufflets.

Un duel s'en étant suivi, Rubinstein reçut un coup d'épée dans la poitrine, et mourut le lendemain.

Duel entre femmes

Deux jeunes filles, employées dans une manufacture de tabac à Madrid, et âgées de 20 ans, viennent de se tuer dans un combat corps à corps.

Dimanche dernier, accompagnées de leurs camarades, elles se rendirent à un village éloigné de cinq kilomètres de la capitale. Après avoir déjeuné, elles fermèrent les persiennes de la salle du restaurant, congédièrent leurs amis et se mirent nues jusqu'à la ceinture.

Se saisissant alors chacune d'un couteau appelé navaja, elles se portèrent l'une et l'autre des coups si terribles qu'au bout de quelques minutes on les trouva expirantes.

Au Conseil de guerre d'Oran

Oran, le 20 mars. — Le conseil de guerre a condamné à dix ans de travaux publics un lé-

VELOUTINE

POUDRE DE RIZ SPÉCIALE préparée au Ésmuth. HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE et INVISIBLE
SEULE RÉCOMPENSÉE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889.
CH. FAY, Inventeur, 9, Rue de la Paix, PARIS (Se défier des Imitations et Contrefaçons
Jugement du Tribunal de la Seine du 8 mai 1875).

M^{me} ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, Saumur

Informe le public qu'à partir de LUNDI elle ajoutera à ses articles un

RAYON DE PARFUMERIE

Assorti des meilleures marques et à des prix défiant toute concurrence sur la place

Du 25 au 28, il sera offert à tous les visiteurs un flacon de Parfum; en outre, tout achat de 2 fr. 50 donnera droit à un joli Vaporisateur.

CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente : 50.000 KILOS par jour

Etudes de M^e DURANCEAU, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^{es} POPIN et BEAUREPAIRE;
De M^e BARON, avoué-licencié à Saumur, place Dupetit-Thouars, et de M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 31 Mars 1895, en l'étude et par le ministère de M^e RICOU, notaire à Coron, à deux heures du soir,

1° D'une Maison

Sise au bourg de Coron (Maine-et-Loire),

Comprenant : un corps de bâtiments composé de deux chambres à feu, grenier au-dessus; autre corps de bâtiment, comprenant : chambre à feu, grenier au-dessus, petit appentis, cour.

Mise à prix, ci. . . 2,200 fr.

2° De la Métairie de la Girardière

Sise commune de Somloire (Maine-et-Loire)

ET SES DÉPENDANCES

Mise à prix, ci. . . 14,000 fr.

3° Et de plusieurs morceaux de Terre, Pré et Jardin

En 4 lots, dont les mises à prix forment un total de 7,300 fr.

Total des mises à prix : 23.500 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1° A M^e DURANCEAU, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente :

2° A M^e BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars ;

3° A M^e RICOU, notaire à Coron (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

ANDRÉ DURANCEAU.

A LOUER

DE SUITE

UN JARDIN AVEC petit PAVILLON

Bien affructé et en plein rapport, rue de l'Abattoir.

S'adresser à M^{me} JUSSEAUME, rue d'Alsace, 4.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

PROPRIÉTÉ

A Saint-Martin

Maison et 4 hectare de Jardin bien affructé, pièce d'eau, remise, écurie, greniers, à 15 minutes du chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une Propriété

Appropriée pour une industrie

Sise aux Gravelles ou à la Pierre-Couverte, à Bagneux,

Exploitée par M. Besnard.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

A CÉDER de suite, pour cause de décès, bonne Epicerie et Débit sur Comptoir, pl. Notre-Dame. S'adres^r à M. LATREILLE qui l'occupe.

Demandes d'Emplois

APPRENTI ÉPICIER de 15 à 17 ans est demandé par l'Epicerie Parisienne de Saumur.

JEUNE GARÇON, 14 ans, demande place dans un magasin ou petit valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . .	0 85	— 1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux. . .	1	»	0 60
Haricots verts.	0 85	»	»
Haricots verts Amieux 1	»	»	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Primeurs d'Algérie supérieures à celles d'Espagne. Artichauts, Pommes de terre, etc.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté.
Elle détruit les germes des maladies contagieuses.
Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses.
Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

MAISON CRÉMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, Saumur.

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Expositions avec Mise en Vente des NOUVEAUTÉS de la Saison Printemps - Été

COSTUMES COMPLETS A 35 FR.
Sur mesure

ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres. Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. P. ANDRIEUX.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
M^{me} de Ville de Saumur

1895

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.